

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille vingt-deux le 24 mars,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

**Présents** : Bailly-Maître Florian, Bole Alexandre, Camburet Carine, Coincenot Yves, Courtois Jennifer, Dupuis Adrien, Girardot Christiane, Guillemin Annie, Hego Philippe, Migard Patrick, Smaghe Philippe.

**Excusés** : Chevallier Jérôme, Cheviet Ghislain, Garitan Marie-Françoise.

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Camburet Carine.

**Budget Primitif 2022**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022, qui s'équilibre ainsi :

**Section de Fonctionnement :**

- dépenses : 745 581, 81 €
- recettes : 745 581, 81 €

**Section d'Investissement :**

- dépenses : 562 873,67 €
- recettes : 562 873,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget 2022 ainsi présenté.

Adopté à l'unanimité

**Vote du taux des taxes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter la part communale et de fixer le taux des taxes pour 2022 ainsi :

**Taxe Foncier Bâti : 43,16 %**

**Taxe Foncier Non Bâti : 19,09 %**

Adopté avec 8 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Augmentation du taux d'indemnité du Maire et des élus**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son souhait d'augmenter son taux d'indemnité ainsi que celui des élus comme suit :

	Fonction	Ancien taux	Nouveau taux
M. SMAGGHE Philippe	Maire	16,5 %	28,21 %
M. COINCENOT Yves	1 <sup>er</sup> Adjoint	6,96 %	8,19 %
M. BOLE Alexandre	2 <sup>ème</sup> Adjoint	6,3 %	7,49 %
Mme GIRARDOT Christiane	3 <sup>ème</sup> Adjoint	6,3 %	7,49 %
M. MIGARD Patrick	Conseiller délégué	4,5 %	5 %
Mme GUILLEMIN Annie	Conseiller délégué	3 %	3,6 %

Cette modification de taux prendra effet au 1<sup>er</sup> mai 2022.  
Adopté à l'unanimité.

**Mise à disposition parcelle AB 120 Communauté de Communes Jura Nord**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal approuve la cession de la parcelle AB 120 à la Communauté de Communes Jura Nord afin de réaliser un bassin d'orage attenant à la station de refoulement des eaux usées de la commune.

Adopté à l'unanimité.

**Devis pose de coffret prises**

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal accepte le devis de pose de coffret de prise établi par la société BPELEC (39700 Rans), pour un montant de 3878 € HT soit 4 653,60 € TTC.

Ce coffret de prise permettra les branchements électriques pour les manifestations en extérieur sur le parking de la salle des fêtes de la commune.

Adopté à l'unanimité.

**Aménagement salle du Conseil Municipal**

Le ventilo convecteur sera démonté et remplacé par un radiateur. Cela permettra d'équiper la salle d'un écran de projection et d'un vidéo projecteur.

Adopté à l'unanimité.

**Participation financière acquisition drapeau**

Après avoir ouï Madame Annie Guillemain Conseillère Municipale sur le sujet, le Conseil Municipal accepte de subventionner à hauteur de 50% pour un montant de 212,50 € TTC, l'acquisition d'un drapeau "souvenir français" à destination d'un jeune porte drapeau de la commune de Salans.

Adopté à l'unanimité.

  
 Le Maire,  
 Philippe SMAGGHE

